académie
Nancy-Metz

**RÉGION ACADÉMIQUE**
**GRAND EST**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nancy, le 14 mars 2019

La rectrice de la région académique Grand Est
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz
Chancelière des universités

à

Madame la directrice des services départementaux de l'Education nationale de Meurthe et Moselle,
Messieurs les directeurs académiques des services départementaux de l'Education nationale de Meuse, de Moselle et des Vosges

**Le chef de division**
**L. SEYER**

DPAE/4
Division des Personnels d'Administration et d'Encadrement

Le chef de bureau
C. COLLIN
Bureau des personnels d'inspection et de direction (DPAE4)

N° LS/CC/2018-2019 / 348

Dossier suivi par
Coralie THIBAUT

Téléphone
03.83.86. 23.47

Mél.
ce.dpae@ac-nancy-metz.fr

2, rue Philippe de Gueldres
C.O. n° 30013
54035 Nancy Cedex

Téléphone standard
03.83.86.20.20

Accueil du public
du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

**Objet :** mouvement des directeurs adjoints chargés de SEGPA et demande d'inscription sur liste d'aptitude - rentrée scolaire 2019 / 2020

Les personnels intéressés par une mutation dans l'académie devront m'adresser leur demande sur l'imprimé joint. Vous trouverez en annexe, à titre indicatif, la liste des postes vacants au 1er septembre 2019.

Les enseignants candidats à la liste d'aptitude à l'emploi de directeur adjoint chargé de SEGPA devront solliciter leur inscription sur l'imprimé dont le modèle est joint.

Je souhaite attirer l'attention des participants sur l'importance de joindre à leur dossier une lettre de motivation et un curriculum vitae si une affectation sur un poste relevant d'un collège du dispositif REP+ est sollicitée.

Les candidats doivent également se renseigner sur les conditions de logement dans les établissements qu'ils sollicitent. L'indication du logement figurant sur la liste des postes vacants ne peut être donnée qu'à titre indicatif, puisqu'elle ne relève pas de la compétence de l'Etat.

Je vous serais obligée de bien vouloir me faire parvenir l'ensemble des demandes pour **le lundi 3 juin 2019,** délai de rigueur. Aucun dossier ne sera accepté après cette date.

La C.C.P.A. se réunira le 26 juin 2019.

Je vous demande également de me tenir informée des vacances de poste et d'éventuels changements de situation individuelle, dont vous auriez connaissance après le 3 juin 2019.

Pour la recteure et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Florence ROBINE

François BOHN